



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DU VAL D'OISE
COMMUNE DE BUTRY-SUR-OISE
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
JEUDI 1^{er} JUILLET 2021

PROCES VERBAL

(En application des dispositions de l'article L. 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Date de convocation		A l'ouverture :
	Nombre de conseillers en exercice :	18
25/06/2021	Nombre de conseillers présents	16
	Nombre de conseillers représentés :	2
	Nombre de conseillers votants :	17

L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN, LE PREMIER JUILLET

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Légalement convoqué le 1^{er} juillet 2021, en application de l'article L. 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal de la Commune de Butry-sur-Oise s'est réuni à la mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur NOËL Claude, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour ont été transmis par mail aux conseillers municipaux le 25 juin 2021. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 25 juin 2021.

Monsieur le Maire :

- Ouvre la séance à 18h30
- Fait procéder à l'appel des présents et donne connaissance des pouvoirs remis

ÉTAIENT PRÉSENTS, à l'ouverture de la séance :

M. Claude NOËL, Mme Géraldine DUVAL, M. Bruno BOURIAUD, Mme Caroline SEVEGRAND, M. William BOURGOIN, Mme Valérie LIMOUZIN, M. Philippe PRIOUX, Mme Virginie CABUROL, M. Arnaud LORENZI, Mme Khadija RAMDANE, M. Benoît DUMONT, M. Gilles PAIGNON, Mme Juline GARNAVULT, M. Denis KLETZLEN-BODES, M. Robert ESPECEL, Mme Sylvie AMBLAS.

ÉTAIENT ABSENTS REPRÉSENTÉS à l'ouverture de la séance :

M. Éric RETHORE donne pouvoir à Monsieur Robert ESPECEL.

Mme Jacqueline CARIMALI donne pouvoir à Mme Virginie CABUROL du point 1 au point 2 inclus.

Mme Sabrina TERRASSE rejoint la séance à partir du point 2.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Benoît DUMONT



En préambule, Monsieur le Maire souhaite présenter le futur chef de police pluri-communale Mériel-Butry-sur-Oise qui entrera en fonction le 1^{er} septembre 2021.

Le Conseil Municipal :

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SÉANCE DU 08 AVRIL 2021

Monsieur le maire indique que les remarques émises par Monsieur Paignon, lors de l'intervention de ValorBioCompost seront indiquées au prochain PV.

À l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal approuve le procès-verbal du 08 avril 2021.

2. DCM2021016 – PROCES-VERBAL D'INSTALLATION D'UNE NOUVELLE CONSEILLERE MUNICIPALE SUITE A DEMISSION

Avant toute chose, monsieur le Maire tient à lire le courrier de Madame AZE, qu'il remercie au nom du Conseil Municipal pour son investissement pour notre ville.

Il précise que suite à la démission de Madame AZE, le conseiller municipal venant immédiatement après le dernier élu est appelé à remplacer le conseiller municipal démissionnaire.

Le conseiller municipal venant sur la liste immédiatement après est Madame Sabrina TERRASSE que monsieur le maire invite à rejoindre la table du conseil et à qui il souhaite la bienvenue.

Arrivée de Madame CARIMALI à 18h53.

À l'unanimité des suffrages exprimés :

- Voix pour : 17
- Voix contre : 0
- Abstentions : 0

Le Conseil Municipal :

☞ **Prend acte** de la démission de Madame Catherine AZE de son siège de conseillère municipale,

☞ **Prend acte** de l'installation de Madame Sabrina TERRASSE en qualité de conseillère au sein du Conseil Municipal.

3. DCM2021017 – CONVENTION DE POLICE MUNICIPALE PLURICOMMUNALE

Monsieur le Maire indique que suite à de nombreuses demandes de Butryots, la présence d'une gare sur le territoire et les problèmes de stationnements qui deviennent de plus en plus importants il devenait indispensable de se doter d'une police municipale. Or le coût estimé de cette création était au-delà des capacités financières de la ville. L'opportunité qui s'est présentée grâce à la ville de Mériel répond à ce double objectif : répondre à ce besoin pour un moindre coût (48.000 € annuel).

Monsieur le Maire précise que cette convention est annuelle et renouvelable par tacite reconduction.

Il précise que la CCSI est actuellement en cours de réflexion sur la création d'une Police Municipale Intercommunale.



Monsieur Especel indique comprendre l'argumentaire mais que de son point de vue, la police est une fonction régalienne. Dès lors il s'interroge sur le fait de recruter des policiers municipaux plutôt que des gardes champêtres.

Monsieur Bouriaud indique qu'il partage l'avis de Monsieur Especel quant à la fonction régalienne de la sécurité. Malheureusement, l'Etat ne donne plus les moyens en personnel et la délinquance augmente partout.

Il indique que c'est de la responsabilité du Maire d'apporter de la sécurité à ses administrés.

Monsieur le Maire indique à Monsieur Especel, qu'une demande de création d'une police municipale avait été faite par l'ancienne municipalité auprès de Monsieur le Préfet. Cette demande n'avait pas abouti, faute de moyens.

Monsieur Especel se dit étonné, car ce n'est pas ce que la majorité actuelle avait écrit dans un de ses tracts distribués lors de la campagne électorale.

Monsieur le Maire répond que dans ce tract, il ne s'agissait pas d'une mutualisation avec une autre ville concernant la police municipale ou tout autre sujet, mais bel et bien, la volonté d'une fusion entre Butry-sur-Oise et Valmondois. Il indique que cela n'a rien à voir et concernant ce point il y est toujours farouchement opposé.

Monsieur Especel demande si la PM travaillera 5, 6 ou 7 jours.

Monsieur le Maire indique qu'elle fonctionnera 5 jours sur 7 sinon le coût serait trop important.

La majorité des suffrages exprimés :

- Voix pour : 17
- Voix contre : 1 (Monsieur ESPECEL)
- Abstentions : 1 (Monsieur RETHORE)

Le Conseil Municipal :

👉 **Approuve** la convention de mise à disposition du service de police municipale de Mériel au bénéfice de la commune de Butry-sur-Oise dont la date d'effet est fixée au 1^{er} septembre 2021.

👉 **Autorise** Monsieur le Maire à signer ladite convention et tous documents afférents.

👉 **Dit** que les crédits correspondants sont inscrits au budget 2021.

4. DCM2021018 – JURY D'ASSISES – LISTE PREPARATOIRE 2022

À l'unanimité des suffrages exprimés :

- Voix pour : 19
- Voix contre : 0
- Abstentions : 0

Le Conseil Municipal :

👉 **PREND ACTE** de la liste du tirage au sort réalisé le 1^{er} juillet 2021 par Monsieur Claude NOËL, Maire de la commune.

5. DCM2021019 – TARIFS SACS DECHETS VEGETAUX

Monsieur le Maire indique que tous les Butryots disposent d'un bac collecteur pour déchets verts. Actuellement, la ville vend des sacs 5 € les 25 sacs alors qu'ils coûtent en réalité 17,90 €. Depuis des années la ville perd de l'argent et il conviendrait de rééquilibrer cette dépense.



Il est donc proposé de vendre les 10 sacs à déchets verts à 7€.

Madame Terrasse indique que les habitants ne comprendront pas que les prix soient multipliés par 3 ou 4.

Monsieur Bouriaud indique qu'aujourd'hui, les habitants payent tous une taxe pour les ordures ménagères et que les sacs sont une prestation supplémentaire et augmenter les prix est une forme d'équité entre habitants.

Madame Terrasse se dit inquiète sur le fait que les habitants, face à cette dépense supplémentaire, ne fassent plus le tri.

Monsieur Paignon demande s'il ne pourrait être envisagé un projet de composteur afin de réduire les déchets verts pour un coût moindre.

Madame Terrasse indique qu'elle ne souhaite pas polémiquer sur ce sujet mais pense que multiplier le prix par 2 serait plus raisonnable.

Madame Amblas indique que globalement le tri sélectif est mal fait à Butry.

Monsieur le Maire est conscient de cela mais précise que malheureusement la ville est pieds et poings liés avec le SMIRTOM.

Compte tenu des échanges, Monsieur le Maire propose un tarif de 7€ les 25 sacs.

À la majorité des suffrages exprimés :

- Voix pour : 18
- Voix contre : 1 (Monsieur William BOURGOIN)
- Abstentions : 0

Le Conseil Municipal :

- ↳ **Fixe** le tarif du lot de 25 sacs à 7 TTC à compter du 02 juillet 2021.

6. DCM2021020 – FIXATION DES TARIFS DE LOCATION DES SALLES COMMUNALES ET DU MATERIEL

Monsieur le Maire indique à l'assemblée que Madame LIMOUZIN (conseillère municipale) s'est proposée pour effectuer les missions d'inventaire ce dont il la remercie grandement car il sait que cela est chronophage.

À l'unanimité des suffrages exprimés :

- Voix pour : 19
- Voix contre : 0
- Abstention : 0

Le Conseil Municipal :

- ↳ **Fixe** les tarifs comme suit :

	Particulier Butryot	Particulier « extérieur »
Salle G. Joly	700 €	1 500 €
Salle M. Blache	300 €	800 €
Location écran	40 €	40 €
Location Sono*	500 €	500 €
Forfait ménage G. Joly	120 €	120 €
Forfait ménage M. Blache	80 €	80 €

- ↳ **Précise** les dispositions particulières suivantes :

- ↳ La location de la sono ne peut être accordée qu'à un particulier faisant appel à un prestataire et sur présentation d'une carte professionnelle.



- o Mise à disposition à titre gratuit de la salle Blache à l'occasion de l'anniversaire des 18 ans d'un jeune Butryot (du vendredi 16h au samedi 10h30) sous réserve des justificatifs.
- o Location ponctuelle de 3 heures en soirée du lundi au jeudi pour les associations hors commune au prix forfaitaire de 50 euros (si disponible et non utilisée par une association Butryote, salle Blache uniquement).
- o Mise à disposition d'une salle de réunion pour les assemblées générales des associations Butryotes une fois par an à titre gracieux. Les autres demandes seront étudiées ponctuellement selon l'objet de la réunion.
- o La location d'une salle à un particulier extérieur à la commune de Butry sur Oise est conditionnée au parrainage d'un habitant de Butry sur Oise. Ce dernier se portera garant de l'utilisation conforme au règlement et du paiement de la location en cas de défaillance du locataire.

7. DCM2021021 – RENOUELEMENT DE LA CONVENTION ASSISTANCE RETRAITE CNARCL AVEC LE CIG

Monsieur le Maire souhaite préciser que cette convention est indispensable à la bonne gestion de la commune. Il précise néanmoins que le coût s'entend par dossier retraite (environ 4 sur le mandat). Il sera donc moindre pour la commune.

À l'unanimité des suffrages exprimés :

- Voix pour : 19
- Voix contre : 0
- Abstentions : 0

Le Conseil Municipal,

- ↳ **Approuve** le renouvellement de la convention avec le CIG pour une aide d'accompagnement dans l'établissement des dossiers CNARCL pour une durée de 3 ans.
- ↳ **Autorise** le Maire à signer la convention (annexe).

8. DCM2021022 – CREATION D'UN POSTE PERMANENT D'ATSEM POUR L'ECOLE RAOUL SALES

Monsieur le Maire indique que cette création est une conséquence de l'ouverture d'une classe maternelle à la rentrée scolaire 2021-2022.

À l'unanimité des suffrages exprimés :

- Voix pour : 19
- Voix contre : 0
- Abstentions : 0

Le Conseil Municipal :

- ↳ **Décide** de créer un poste d'ATSEM principal 2^{ème} classe, à compter du 1^{er} septembre 2021,

Après le délai légal de parution de la vacance d'emploi pour une durée qui ne peut être inférieure à un mois, sauf cas d'urgence, L'emploi peut également être pourvu par un agent contractuel sur le fondement :

- de l'article 3-2 de la loi du 26 janvier 1984 : Pour les besoins de continuité du service, pour faire face à une vacance temporaire d'emploi dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire.

Ces contrats à durée déterminée ne peuvent être conclus qu'après communication sur la vacance d'emploi et ne peuvent excéder un an, prolongeable dans la limite totale de deux ans, si la procédure de recrutement d'un fonctionnaire n'a pu aboutir.



Le cas échéant : L'agent recruté par contrat exercera les fonctions définies précédemment. Son niveau de recrutement et de rémunération seront définis en référence au grade d'ATSEM principal 2^{ème} classe (IB 356 – 486).

↳ **Précise** que l'emploi créé est à temps complet pour une durée de 35 heures.

↳ **Dit** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la commune.

↳ **Précise** que le tableau des effectifs de la commune est modifié.

↳ **Dit** que Monsieur le maire est chargé de signer tous les documents relatifs à ce dossier et de procéder au recrutement.

9. DCM2021023 – TARIFS DES SERVICES PERISCOLAIRES ET RESTAURATION SCOLAIRE

Madame Duval souhaite préciser que les tarifs restent inchangés depuis 2 ans. Le seul changement est l'introduction d'un tarif pour les enfants bénéficiant d'un Projet d'Accueil Individualisé en raison d'allergies alimentaires. En effet, à compter de la rentrée 2021-2022 et conformément aux directives de l'Education Nationale, le repas des enfants disposant d'un PAI « alimentaire » devra être fourni par les parents en raison du risque médical encouru.

Dorénavant la contribution de la famille s'élèvera à 1.10 € (participation à la rémunération des personnels chargés de l'encadrement des enfants).

À l'unanimité des suffrages exprimés :

- Voix pour : 19
- Voix contre : 0
- Abstentions : 0

Le Conseil Municipal :

↳ **RECONDUIT** les tarifs comme suit :

RESTAURATION SCOLAIRE ET CENTRE DE LOISIRS

N° DE TRANCHE	TRANCHE QUOTIENT FAMILIAL	% PARTICIPATION DES FAMILLES
1	0 à 500	48.0%
2	501 à 900	70.0%
3	901 à 1300	78.0%
4	1301 à 1500	86.0%
5	1501 à 1800	92.0%
6	1801 à 2500	96.0%
7	2501 à 4000	98.0%
8	4001 et plus	99.0%
9	Extérieur	100.0%
10	PAI	1,10 €



CENTRE DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT (CLSH)

N° DE TRANCHE	TARIF MAXIMAL DEMI-HEURE EN EUROS	TRANCHE QUOTIENT FAMILIAL	% PARTICIPATION DES FAMILLES	TARIF PAR ENFANT POUR LA FAMILLE EN EUROS par ½ heure
1	1.20	0 à 500	92.8%	1.11
2	1.20	501 à 900	93.0%	1.12
3	1.20	901 à 1300	94.0%	1.13
4	1.20	1301 à 1500	95.0%	1.14
5	1.20	1501 à 1800	96.0%	1.15
6	1.20	1801 à 2500	97.0%	1.16
7	1.20	2501 à 4000	98.0%	1.18
8	1.20	4001 et plus	99.0%	1.19
9	1.545	Extérieurs	100.0%	1.545

Le goûter est offert à tous les enfants par la municipalité sur le temps du Centre de Loisirs

GARDERIE PRE ET POST SCOLAIRE

N° DE TRANCHE	TARIF MAXIMAL A LA DEMI-HEURE EN EUROS	TRANCHE QUOTIENT FAMILIAL	% PARTICIPATION DES FAMILLES	TARIF PAR ENFANT POUR LA FAMILLE EN EUROS par ½ heure
1	1.24	0 à 500	72.0%	0.89
2	1.24	501 à 900	88.0%	1.09
3	1.24	901 à 1300	94.0%	1.17
4	1.24	1301 à 1500	95.0%	1.18
5	1.24	1501 à 1800	96.0%	1.19
6	1.24	1801 à 2500	97.0%	1.20
7	1.24	2501 à 4000	98.0%	1.21
8	1.24	4001 et plus	99.0%	1.23
9	1.24	Extérieur	100.0%	1.24

Le service de garderie post-scolaire ferme ses portes à 19h00.
Une pénalité de 15 € par quart d'heure après 19h00 est appliquée par enfant.

ETUDE SURVEILLÉE

Tarif forfait étude inchangé : 2,80 € par enfant



ACTIVITES JEUNESSE

N° DE TRANCHE	TRANCHE QUOTIENT FAMILIAL	% PARTICIPATION DES FAMILLES
1	0 à 500	48.0%
2	501 à 900	70.0%
3	901 à 1300	78.0%
4	1301 à 1500	86.0%
5	1501 à 1800	92.0%
6	1801 à 2500	96.0%
7	2501 à 4000	98.0%
8	4001 et plus	99.0%
9	Extérieur	100.0%

↳ **DIT** que ces tarifs seront appliqués à partir du 1^{er} septembre 2021 et restent identiques à ceux de 2020, ils seront révisés suite aux résultats du marché restauration.

10. DCM2021024 – DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FONCTIONNEMENT DE LA BIBLIOTHEQUE ANNEE 2021 DANS LE CADRE DE LA DOTATION GENERALE DE DECENTRALISATION POUR LES BIBLIOTHEQUES PUBLIQUES

Monsieur le Maire tient à préciser que cette demande vient en complément de la demande de subvention faite auprès du département du Val d'Oise.

À l'unanimité des suffrages exprimés :

- Voix pour : 19
- Voix contre : 0
- Abstentions : 0

Le Conseil Municipal :

↳ **Décide** d'autoriser le Maire à formuler une demande de subvention pour l'année 2021 selon les modalités détaillées ci-après, auprès de la Préfecture du Val d'Oise et signer tout document afférent à ce dossier.



Acquisition de documents et petits matériels y compris le numérique

Descriptif : Acquisition d'ouvrages adulte et jeunesse : romans, albums, contes, B.D., documents, prix littéraires, C.D., magazines, jeux vidéo...

Public visé : Tout public

Coût total : 9000 €

Montant demandé au Conseil Départemental : 4 500 € (50%)

Montant demandé à l'État : 3 600 € (40%)

Reste à charge commune : 900 € (10%)

Création ou agrandissement d'une bibliothèque ou mise en place d'une nouvelle offre

Descriptif : Projet d'acquisition de petits meubles, de bacs à livres adaptés, de sièges et de coussins colorés afin de mettre en valeur le fonds et le rendre plus attractif.

Public visé : Adultes

Coût total : 3 000 €

Montant demandé au Conseil Départemental : 2 400 € (80%)

Montant demandé à l'État : 300 € (10%)

Reste à charge commune : 300 € (10%)

Animations et actions culturelles

Descriptif : Volonté de renouveler la convention avec l'association « Lire et faire lire » afin de pérenniser les « Heures de Conte », animation plébiscitée par le jeune public et dont le format a été adapté durant le confinement pour permettre une diffusion via Instagram. L'heure du Conte a également été testée en anglais et a là aussi, rencontré un vif succès.

Souhait également de poursuivre l'animation « club lecture » et d'acquérir les ouvrages suggérés par les abonnés afin de leur proposer une plus large sélection avant la mise en prêt.

Public visé : Tout public

Coût total : 2 000 €

Montant demandé au Conseil Départemental : 1 000 € (50%)

Montant demandé à l'État : 800 € (40%)

Reste à charge commune : 200 € (10%)

11. DCM2021024 – SUBVENTION AU TITRE DE LA DOTATION DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT LOCAL 2021 (DSIL) – RENOVATION ENERGETIQUE

Monsieur le Maire indique que Monsieur Paignon lui a fait parvenir plusieurs questions sur ce dossier à savoir si :

- des études d'impacts environnementaux et économiques ont été réalisées ?
- une mise en concurrence à d'ores et déjà été conduite ?



Séance du Conseil Municipal du 1^{er} juillet 2021

- le marché est déjà notifié la commune est passée par un maître d'œuvre ou si elle gèrera directement les travaux ?

- quelles rues seront concernées par ces travaux ?

Monsieur la Maire indique que sachant qu'il s'agit d'un projet porté par la CCSI, il a relayé son mail et apportera les réponses ultérieurement.

À l'unanimité des suffrages exprimés :

- Voix pour : 19
- Voix contre : 0
- Abstentions : 0

Le Conseil Municipal :

- ↳ **Adopte** le projet présenté.
- ↳ **Arrête** les modalités.
- ↳ **Autorise** Monsieur le Maire à solliciter une subvention au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local 2021 (DSIL) et à signer tous documents y afférent.
- ↳ **Précise** que les travaux débuteront en octobre 2021 et devraient s'achever en octobre 2022.
- ↳ **Précise** que les dépenses seront prévues dans le cadre d'une décision modificative lors du Conseil Municipal du 1^{er} juillet 2021.
- ↳ **S'engage** à prendre sur ses fonds propres la part des travaux non subventionnée.
- ↳ **Adopte** le plan de financement suivant :

OPÉRATION	Montant Total HT	Subvention DSIL 80 %	Autre subvention	Part communale HT
Projet 1: Passage en éclairage LED point par point sur l'ensemble de la commune	218 241,21 €	174 592,96 €		43 648,25 €

12. DCM2021026 – ANNULATION DE LA DETTE DU PRIMEUR « AU PETIT POTAGER »

À l'unanimité des suffrages exprimés :

- Voix pour : 19
- Voix contre : 0
- Abstentions : 0

Le Conseil Municipal :

- ↳ **Décide** d'annuler gracieusement la dette de Monsieur Lionel Roux, pour son activité commerciale « Au petit potager » qui s'élève à 150 €.

13. COMPTE RENDU DES DECISIONS DU MAIRE

Le Conseil Municipal prend acte des décisions prises par le Maire (du n° DEC_2020_01 du 12.11.2020 au n° DEC_2020_04 du 24.11.2020) en vertu de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Monsieur Bouriaud souhaite préciser, concernant la décision du Maire relative aux travaux d'aménagement du centre de loisirs que le Code de la Commande Publique permet en cas d'urgence cette possibilité afin de gagner du temps.

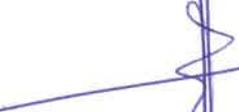
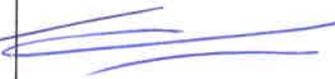
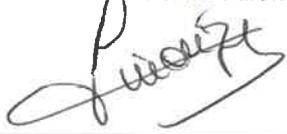
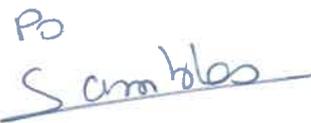


Séance du Conseil Municipal du 1^{er} juillet 2021

Monsieur le Maire passe la parole à Monsieur Especel qui avait plusieurs questions. Monsieur Especel souhaite féliciter l'équipe pour les travaux réalisés rue Pasteur. Cependant il précise que la rue Massenet est tout aussi dangereuse et qu'il souhaiterait que soit envisagé la pose de dos d'ânes ou de chicanes. Monsieur le Maire prend acte de cette demande et précise toutefois que conscient de ces difficultés, il a demandé aux services départementaux d'inverser les abribus.

Monsieur Prioux indique que certains aménagements, tels que la pose de chicanes sont régulièrement refusés par le Conseil Départemental en raison d'un risque accru d'accidents. Monsieur Bouriaud concède que la rue Massenet est un réel problème depuis plusieurs années. Concernant les trottoirs monsieur Especel indique que les éboueurs passent trop tard, obligeant les piétons à emprunter la route...

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h14.

Monsieur NOËL Claude 	Monsieur BOURIAUD Bruno 	Monsieur DUMONT Benoît 
Monsieur BOURGOIN William 	Madame DUVAL Géraldine 	Monsieur PRIOUX Philippe 
Madame RAMDANE Khadija 	Monsieur PAIGNON Gilles 	Monsieur KLETZLEN-BODES Denis 
Madame LIMOZIN Valérie 	Madame CARIMALI Jacqueline 	Monsieur LORENZI Arnaud 
Madame SEVEGRAND Caroline 	Madame CABUROL Virginie 	Madame GARNAVULT Juline 
Monsieur ESPECEL Robert Po 	Monsieur RETHORE Eric 	Madame TERRASE Sabrina Po 
Madame AMBLAS Sylvie 		